

CHÂTELLERAULT ROULE AU SOLAIRE

Dans le cadre du programme "Territoire à énergie positive pour la croissance verte" (TepCV), l'agglomération de Châtellerault va acheter 23 véhicules électriques. La ville va installer une ombrière solaire sur le parking des ateliers municipaux. Tout est prêt pour autoconsommer cette électricité verte, mais pas forcément dans les véhicules, comme l'explique Jean-Philippe Debiais, en charge de la maîtrise de l'énergie à la communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais : « L'ombrière devrait alimenter les véhicules. Mais comme les voitures sont principalement utilisées la journée et rechargées la nuit, l'électricité sera également injectée sur le réseau interne des

services techniques. L'idée est de compenser les quantités d'électricité demandées par les véhicules. » L'ombrière disposera de dix emplacements, soit l'équivalent d'une consommation d'environ 8 000 kWh/an. Les 180 m² de capteurs photovoltaïques devraient produire environ 27 000 kWh. Des études sont en cours. La communauté d'agglomération va investir entre 180 000 et 200 000 euros dans l'ombrière, sans compter les bornes de recharge disposées à différents endroits de la ville. 🔳



"SOLAIRE D'ICI" PREND RACINE À GRENOBLE

Sous l'impulsion d'Enercoop Rhône-Alpes, des citoyens, la métropole de Grenoble et l'Agence locale de l'énergie et du climat développent une manière innovante de soutenir l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments publics, et à l'avenir sur celles des particuliers. Une société dédiée sera officiellement créée mi-septembre, SAS Énerg'Y Citoyennes, détenue à plus de 50 % par des collectivités et des citoyens. « Nous avons choisi le statut de SAS afin d'avoir un maximum de liberté quant au reversement des dividendes pour favoriser l'investissement citoyen. Nous avons cependant reproduit le fonctionnement coopératif des SCIC*, avec différents collèges

et le principe un homme égale une voix », souligne Jean-David Boucher, chargé du projet à Enercoop Rhône-Alpes. Aujourd'hui, cinq collectivités de la métropole se sont engagées pour installer 9 kWc sur une douzaine de toitures. Le projet Solaire d'ici pourrait également viser les grandes toitures de 100 kWc, type gymnase. Avec ce concept, la collectivité investit à la hauteur de ses moyens (elle ne bénéficie de la vente de l'électricité qu'au bout de 20 ans), mais elle répond aux objectifs du plan air-énergie-climat.

*Scic : société coopérative d'intérêt collectif.

L'AUTOCONSOMMATION SÉDUIT DES COLLECTIVITÉS



L'autoconsommation est-elle adaptée aux collectivités ? À première vue, elles ne sont pas la cible du prochain appel d'offres sur l'autoconsommation photovoltaïque, dont le cahier des charges devrait être publié avant l'été. Le 25 mai, le ministère en charge de l'Énergie a précisé que « ce sont les consommateurs des secteurs industriel, tertiaire et agricole » qui seraient visés. Mais certaines collectivités n'ont pas attendu cet appel d'offres. Pionnière, la Région Aquitaine a lancé en 2013 un appel à projets d'installations photovoltaïques à destination des collectivités locales et de leurs groupements, mais aussi des acteurs privés, avec des puissances allant de 10 kWc à 250 kWc. L'aide porte sur la période où la parité réseau n'est pas encore atteinte. En trois ans, une soixantaine de projets ont

été soutenus et un nouvel appel d'offres a vu le jour en juin. D'autres collectivités ont également fait le choix de l'autoconsommation, comme l'Alsace (36 projets), Rennes et Lorient. Cette dernière a installé 15 kWc sur un groupe scolaire, durant l'automne dernier, pour un investissement d'environ 32 000 euros, soit un prix de revient du kWh estimé à 11 cts.